



Lettre des élus FSU du CT de l'UBP n°5 – Septembre 2015

Conformément à nos engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UBP vous adressent le compte-rendu de leur intervention lors du CT qui s'est tenu le 15 juin.

1-Bilan du CHSCT en 2014

La FSU est intervenue pour dire qu'on pourrait attendre d'un rapport annuel qu'il propose des indicateurs permettant de mesurer l'évolution des questions dont le CHSCT a en priorité la charge : nombre d'accidents du travail, nombre de consultations auprès de la médecine du travail, nombre d'intervention de personnels ou de représentants du personnel concernant la souffrance au travail, nombre de plaintes déposées pour harcèlement, etc.

L'UBP a été condamnée à 8000 € d'amendes début décembre 2014 pour harcèlement moral d'un agent à la BCU par son supérieur, pour des faits remontant à plus de trois ans. Le bilan du CHSCT aurait dû signaler cette condamnation et manifester son souci que de tels agissements ne se reproduisent plus, à la BCU comme ailleurs.

2-Groupe interdisciplinaire d'accompagnement de la fusion.

Ce groupe a pour mission de veiller au bon déroulement du processus de fusion et d'alerter sur les dysfonctionnements. L'administration proposait qu'il soit composé de 17 personnes (5 acteurs politiques, 4 acteurs administratifs, 4 acteurs de prévention et 4 représentants du personnel issus du CT et CHSCT). La FSU a demandé l'ajout d'un 5e représentant du personnel, afin que chacune des listes syndicales dispose d'un représentant dans ce groupe. Cette demande a été acceptée par la Présidence.

La confidentialité des échanges est établie.

La FSU a rappelé que les processus de fusion sont presque systématiquement décrits comme anxiogènes pour les personnels par les changements qu'ils entraînent : regroupement de service, mobilité imposée, réduction des effectifs dues à ces regroupements, modifications des fiches de postes avec nécessité pour chaque agent de repostuler, y compris sur son propre poste, changement sur les politiques RH et de management, éloignement des personnels des centres de décision et de gestion de leur carrière, etc.

3-Cadrage des décharges pour recherche ANR

La FSU a rappelé que l'obligation de recherche relève des statuts pour les enseignants-chercheurs, ce qui n'est pas le cas des tâches administratives. Le risque en proposant et en institutionnalisant ce type de décharge, c'est d'aboutir à une modulation des services des enseignants-chercheurs.

Vote :

Pour : SNPTES, UNSA, SGEN-CFDT

Refus de vote : FSU et FO

Les propositions de délibération n'ayant été remises qu'en début de séance, les élus FSU ont refusé de voter, n'ayant pas disposé de suffisamment de temps pour étudier ces propositions.

Questions diverses

Service Université Culture

Nous réitérons notre inquiétude quant à l'avenir du SUC et notamment face au projet de réforme de ses statuts présenté au CEA. Ce projet fait disparaître de la direction un Enseignant chercheur, un poste chargé de l'action culturelle, il réduit le budget consacré à la formation, le tout sans aucune discussion préalable avec le service, service qui depuis des semaines est l'objet de tensions qui rendent son bon fonctionnement d'autant plus difficile.

En conséquence, la FSU réitère son opposition au projet de réforme des statuts du SUC et demande que soit soumis aux CA des établissements associés le projet de nouveau binôme de direction proposé par les personnels du service.

Le président a répondu qu'il n'y avait pas eu de nouvelles propositions du président de l'UDA sur la réorganisation du SUC. Mathias Bernard est favorable à distinguer une direction administrative et une direction politique du SUC mais il n'a pas pour l'instant (au moment du CT) travaillé sur un projet de réorganisation.

Learning center :

Nous venons d'apprendre que l'université avait décidé de faire appel à un cabinet pour réaliser un rapport sur le projet de learning center.

Nous avons demandé au Président le montant alloué à ce cabinet pour cette prestation. La nomination l'an dernier d'un conservateur chef de projet learning center, appuyé sur un comité de pilotage, ne suffit-elle pas à répondre aux attentes de l'université dans ce domaine ? Nous avons en outre rappelé que l'Université a déjà dépensé beaucoup d'argent auprès de différents cabinets depuis 15 ans sur les divers projets de bibliothèques, avec les résultats que l'on sait.

Le président a répondu par écrit que ce n'est pas l'Université, mais l'État (via le Rectorat), qui a fait appel à ce cabinet et qui finance l'étude, dans le cadre du CPER, pour un montant de 40000 € ! Il a ajouté qu'à sa connaissance, depuis 2012, l'Université Blaise-Pascal n'a pas financé sur ses fonds propres des études relatives au learning centre, et qu'il partageait notre vigilance relative au marché florissant des bureaux d'études en tous genres. Cette étude visait à étudier la faisabilité technique du projet selon les lieux envisagés (BU Lafayette, site Kessler ou locaux de l'ancienne École d'architecture).

Indice de rémunération des contractuels :

Nous avons interrogé par courrier le service RH pour nous assurer que les contractuels catégorie C et B de l'UBP atteignaient l'indice plancher des corps de titulaires correspondant, indice qui a été revalorisé au 1^{er} janvier 2015 (respectivement indice 321 et 326).

Contrairement à plusieurs autres établissements du supérieur, cette hausse a bien été appliquée à nos collègues.

Suppressions de formations :

Bien que les élus de la FSU au CEVU aient partagé leur voix lors du vote sur l'approbation de ces suppressions de formation, une majorité votant pour, les élus FSU du CT, en accord avec la déclaration SNESUP-SNASUB-SNCS, désapprouvent la décision prise, en rupture avec les engagements présidentiels lors de l'élection mais aussi lors de l'annonce de la fusion.

Plusieurs enseignants ont fait part de leurs arguments pour que ces formations soient maintenues. Nous regrettons qu'il n'en n'ait pas été tenu compte et constatons qu'une nouvelle fois, la conjonction du processus de fusion et des difficultés financières de l'UBP, entraîne une nouvelle dégradation des conditions d'études et de travail des étudiants et personnels.

Le Président a indiqué qu'une fermeture temporaire, voire une année sur deux, est envisagée pour certaines formations. Les élus FSU craignent que les étudiants intéressés par ces formations choisissent d'aller dans une autre université, du fait des incertitudes pesant sur ces formations à l'UBP.

Pour consulter tous nos comptes-rendus de CT de l'UBP et d'autres infos consulter notre site :

<http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, contactez les élus et correspondant FSU de l'UBP

Claude Mazel
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UBP
mazel@isima.fr

Eric Panthou
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique SNASUB-FSU
Eric.panthou@clermont-universite.fr
Permanence syndicale mardi matin et jeudi après-midi à l'UBP
0662899430

Blaise Pichon
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Blaise.pichon@univ-bpclermont.fr

Loïc Chabot
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Loic.chabot@clermont-universite.fr